

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU BASSIN AUTERIVAIN  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres

dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	33	42



**N° 100/2019**

**OBJET : Mise en œuvre d'un PEDT intercommunal.**

**L'an deux mille dix-neuf et le 7 mai à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 25 avril 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Cathy HOAREAU, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Catherine MONIER, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ;

Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Jean-Claude BLANC, Pierre-Yves CAILLAT, Joël CAZAJUS, Gilles COMBES, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, Sabine PARACHE, Jean-Louis REMY, Pascal TATIBOUET, Guy VESELY, Sébastien VINCINI, Michel ZDAN.

**ABSENTS AVEC PROCURATION** : M. Dominique BLANCHOT donne procuration à M. Pascal BAYONI, M. Patrick CASTRO à M<sup>me</sup> Annick MELINAT, M. Jean CHENIN à M<sup>me</sup> Pierrette HENDRICK, M. Philippe FOURMENTIN à M<sup>me</sup> Nadine BARRE, M<sup>me</sup> Hélène JOACHIM à M. Floréal MUNOZ, M. René MARCHAND à M<sup>me</sup> Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, M. Joël MASSACRIER à M<sup>me</sup> Monique DUPRAT, M. Wilfrid PASQUET à M. serge BAURENS, M. Bernard TISSEIRE à M. Serge DEMANGE.

**ABSENTS** : Messieurs Jean DELCASSE, Serge MARQUIER, René PACHER.

**ABSENTS EXCUSES** : Madame Nadia ESTANG, Messieurs Denis BEZIAT et Jean-Claude ROUANE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Sébastien VINCINI a été nommé secrétaire de séance.**

Madame la Vice-Présidente en charge de la petite enfance, l'enfance et la jeunesse indique que d'ici le mois de septembre 2019, 12 communes de la CCBA doivent renouveler leur Projet Educatif Territorial (PEDT) : Gaillac-Toulza, Cintegabelle, le SIC dont Caujac, Esperce, Grazac, Lagrâce-Dieu, Mauressac, Puydaniel et les communes du service commun (Le Vernet, Beaumont, Lagardelle, Venerque).

Afin de proposer un parcours éducatif cohérent avant, pendant et après l'école, dans le respect des compétences de chacun, la CCBA se propose de porter le projet de PEDT au niveau intercommunal, et ce dans l'intérêt de l'enfant pour une continuité éducative.

La commission enfance-jeunesse s'est réunie en date du 15 avril dernier. La CAF et la DDCS étaient présents afin de répondre à toutes les interrogations des élus des différentes communes. La majorité de la commission a donné un avis favorable pour un PEDT intercommunal.

Le PEDT intercommunal est un document définissant des objectifs pédagogiques communs, en conservant les spécificités de chaque commune.

Les techniciens en charge de l'élaboration du document PEDT intercommunal sont les coordinateurs de la CCBA y compris ceux du prestataire Léo Lagrange et de la Mairie d'Auterive. Les acteurs sont les mêmes que dans les PEDT communaux actuels.

Il n'y a pas d'impact financier ni pour les communes ni pour la CCBA. Les instances communales continuent d'exister. Les signataires du PEDT intercommunal seront la CCBA ainsi que toutes les communes membres. Le PEDT démarrera en septembre 2019 jusqu'en août 2021.

Cette démarche de travail commun au travers du PEDT permettra d'engager les réflexions sur le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse et le lancement de la Convention Territoriale Globale, deux dispositifs en lien avec la CAF. Ces dispositifs seront élaborés à l'issue d'un diagnostic territorial partagé.

Considérant cet exposé et après en avoir délibéré à la MAJORITE (3 voix CONTRE et 4 ABSTENTIONS), le conseil communautaire

**APPROUVE** la mise en œuvre d'un PEDT intercommunal,

**CHARGE** les acteurs concernés d'engager les démarches de travail,

**AUTORISE** Monsieur le Président à lancer une consultation pour le choix du prestataire qui accompagnera la collectivité dans l'élaboration du diagnostic territorial,

**DIT** que, dès sa finalisation, le PEDT sera présenté en conseil communautaire pour adoption.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS

